



Le directeur général de la police nationale Godson Orelus a interdit toute sorte de manifestation mercredi dans la capitale, à l'occasion de l'audition de l'ancien président Jean Bertrand Aristide, sur l'assassinat du journaliste Jean Léopold Dominique et de son gardien Jean Claude Louissaint, a appris Haïti Press Network.

Le chef de la police a indiqué qu'aucune notification n'a été envoyée à la police pour l'informer du déroulement d'une quelconque manifestation à Port-au-Prince. Il a annoncé que la police est prête à réprimer toute forme de manifestation qui se déroulera demain dans la capitale.

D'autre part, M. Orelus a informé que toutes les dispositions ont déjà été prises pour garantir la sécurité de Jean Bertrand Aristide, de sa résidence jusqu'au cabinet d'instruction et vice versa.

Par ailleurs, plusieurs partisans et proches de l'ancien président dans les départements de l'Ouest, du Nord, du Sud, et de l'Artibonite ont annoncé des mobilisations des les rues, en vue de manifester leur solidarité à au leader du parti Fanmi Lavalas.

L'ex-président Jean Bertrand Aristide, été invité au cabinet d'instruction par le juge Yvickel Dabresil, doit répondre aux questions du magistrat instructeur, autour de l'assassinat du journaliste et propriétaire de radio Haïti Inter, Jean Léopold Dominique, tué par balles par des inconnus armés dans la matinée du 3 avril 2000, sur la cour de cette station, à Delmas (Ouest).